CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 02 Juin 2022 – 19 H 30

Présents : M. AUBRY Bernard, Mme BECQUET Laurence, Mme HUCHER Béatrice, M. DUVEY Marc, M. LEMAIRE Michel, Mme CARTIER Alice, M. POHER Jean-Claude, M. DIJON Michel, Mme MALGRAIN Constance, Mme VANNIER Céline.

Monsieur ADDE Albert donne procuration à M. DIJON Michel
Mme COURTEL Aurélie donne procuration à Mme HUCHER Béatrice
M. JOUANNET Jean-Mickaël donne procuration à M. DUVEY Marc
M. POULAIN Alain donne procuration à M. LEMAIRE Michel.

Absente excusée : Mme LEBEC Sandra
Monsieur le Maire donne lecture des grandes lignes du conseil municipal du 07 Avril 2022.
Pas d'observation.
Madame MALGRAIN Constance a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie Mme CARTIER Alice de l'avoir remplacer pour la célébration de mariage de samedi dernier.

DÉLIBÉRATION : Création de poste suite avancement de GRADE / Adjoint technique principal 1ère classe

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022.

Il rappelle également que la loi du 09 février 2007 impose aux collectivités de déterminer pour tout avancement de grade le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu (fixer par un taux). Cette modification entraîne :

- **La création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,**

Vu le tableau des emplois,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide la création de l'emploi d'Adjoint Technique Principal 1ère classe à compter du 1er juillet 2022,**
- **Décide d'adopter la modification du tableau des emplois proposés au 1er juillet 2022** :

Filière administrative : Adjoint Administratif Principal 1ère classe 35 H - Attaché 35 H
Filière Technique : - Adjoint Technique Principal 1ère classe 35 H - Adjoint Technique Principal 1ère classe 35 H – - Adjoint Technique Principal 1ère classe 30 H 50 - Adjoint technique principal 2ème classe 35 H - Adjoint technique 20 H.
Filière sociale : ATSEM principal 1ère classe 35 H - ATSEM principal 2ème classe 4.15 H/35 CDD.

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2022.

DÉLIBÉRATION acceptant l'avenant N° 1 au contrat de livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire NewRest au 01/06/2022

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant N° 1 de la société NEWREST au contrat de livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire avec effet au **1er juin 2022.**

La société NEWREST, par courrier en date du 31 Mars dernier, informait la commune de propositions d'aménagement de la prestation, suite à l'envolée du cours des matières premières et de l'énergie depuis près d'un an.

Les causes de cette augmentation sont multiples (conditions climatiques, hausse des consommations intermédiaires pour les productions agricoles, déséquilibre de l'offre et de la demande, hausse du coût des énergies, spéculations financières, conflit en Ukraine). Newrest nous informe d'une revalorisation tarifaire de l'ensemble de leurs prestations de 7.28 % à compter du 1er juin 2022.

Le prix de la prestation est fixé à :

Prestation élémentaire : 2.6597 € TTC

Prestation Pique-nique : 3.2811 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1.

Un mail sera adressé aux parents pour les prévenir de la hausse de 7, 28 % sur le prix de repas par Newrest avec une prochaine hausse en septembre. En conséquence, le tarif cantine suivra cette évolution (rappel : le prix de la cantine scolaire n'a pas augmenté depuis 2015).

DÉLIBÉRATION pour l'aménagement d'un centre culturel au gîte de Chrétienville et dénomination de ce centre

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'association Touristique Culturelle Harcourtoise assurait la gestion et les locations du gite d'étape à l'Eglise de Chrétienville. Depuis 2019, le gite est fermé et n'a plus de fonction de gîte d'étape.

Une nouvelle association a été créée (Association Touristique, Culturelle, Patrimoniale Harcourtoise (ATCPH). Son projet est de transformer ce gite en Centre Culturel dédié aux arts, afin d'accueillir des expositions, des conférences, des pièces de théâtre, concerts, salle de répétition et présentation d'œuvres.

L'ATCPH a remplacé l'Association ATCH en septembre 2021. Les membres se sont réunis pour modifier la dénomination de l'association et la modification de l'objet de l'association, avec refonte des statuts. En avril 2022, une assemblée générale a eu lieu, un nouveau président et trésorier ont été nommés.

L'ATCPH propose au conseil municipal de nommer ce centre culturel : Jeanne Messager, artiste normande.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte de dénommer le centre culturel situé 27, rue Pinchon à Chrétienville : **Centre Culturel Jeanne Messager.**

Le projet de convention entre l'ATCPH et la commune nécessite d'être revu, il sera présenté à un prochain conseil municipal.

DÉLIBÉRATION acceptant la convention d'une étude flash pour la réhabilitation de l'ancienne Maison de Retraite avec l'EPF Normandie – (Etablissement Public Foncier)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Mme MALGRAIN Constance a rencontré à plusieurs reprises Mme ROBERT Anne Marine, représentant l'EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie) pour accompagner la commune dans un projet de réhabilitation des anciens bâtiments de l'hospice (1 bâtiment en L

accueillant l'ancienne Maison de Retraite et 1 bâtiment en brique accueillant la chapelle et les chambres des religieuses Ex Communauté des Augustines) dans le cadre d'un portage foncier pour une étude de faisabilité de projets.

En effet, dans ses locaux, la commune a soumis diverses idées (maison médicale, logements seniors autonomes, logements touristes, espace co-working, crèche, école ...).

Monsieur le Maire précise que cette étude est gratuite, la démarche d'étude est financée à 100 % par l'EPF dans un plafond maximal de 24 000 € TTC.

Il fait part de l'observation de M. JOUANNET Jean-Mickaël qui attire l'attention du conseil sur les différents documents à fournir pour l'étude et quel coût cela représente pour la commune ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- estime que ce projet mérite un examen plus approfondi et décide de ne pas donner suite dans l'immédiat à la convention entre l'EPF Normandie et la commune.

DÉLIBÉRATION acceptant la convention de mise à disposition de la salle des associations à l'association « Lézarts et les Mots » (régularisation)

Monsieur le Maire soumet la demande de Jean-Mickaël JOUANNET, conseiller municipal, chargé de la communication et du numérique sur la commune d'Harcourt qui a rencontré M. Pascal Kareb, coordinateur de l'association « lézarts et les mots » afin de mettre en place un projet de partenariat visant à dispenser des cours d'informatique pour les habitants du village.

L'association bénéficiera de la mise à disposition gratuite de la salle des associations tous les mardis de 13 h 45 à 17 h 45.

Une convention sera conclue pour une durée d'un an à compter du 15 septembre 2021, renouvelable par tacite reconduction (régularisation).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte la signature de la convention de mise à disposition entre la commune d'Harcourt et l'association LEZARTS ET LES MOTS,**
- **Accepte l'adhésion de la commune d'Harcourt à l'association LEZARTS ET LES MOTS d'un montant de 50 € par an.**

DÉLIBÉRATION : Demande de subvention au titre du Fonds de Concours Intercom Bernay « Terres de Normandie (IBTN)

En application de l'article L5212 -26 du code général des collectivités territoriales et afin de financer la réalisation d'un équipement public local, des fonds de concours peuvent être institués ente l'EPCI et les commune membres,

Vu la délibération en date du 08 décembre 2021 de l'Intercom Bernay « Terres de Normandie » (IBTN) fixant la procédure d'attribution du fonds de concours,

Monsieur le Maire rappelle que la commune a renouvelé le parc informatique de l'école en 2020, 7 postes informatiques ont été installés dans chaque classe. L'installation actuelle ne permet pas d'avoir une connexion internet correcte, la connexion WIFI est insuffisante.

C'est pourquoi, la commune s'est adressée à une société pour la fourniture et l'installation de câblage filaire dans chaque classe pour améliorer l'accès internet.

Les enseignants souhaiteraient que cette mise aux normes soit effective pour la rentrée de septembre 2022.

Il précise que cette opération est éligible aux fonds de concours de l'IBTN et présente le devis qui s'élève à la somme de **2 896.00 € HT.**

Le plan de financement prévisionnel est fixé comme suit :
- Fonds de concours de l'IBTN : 1 448.00 €
- Participation commune – autofinancement : 1 448.00 €

Ces sommes sont inscrites au budget communal 2022.
Ces travaux seront réalisés durant les congés scolaires d'été.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- Accepte le devis s'élevant à la somme de 2896.00 € HT
- Décide de solliciter l'Intercom Bernay au titre des fonds de concours année 2022
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier.

Monsieur le Maire fait part qu'il demandera à la société EET de maintenir le prix du devis dans l'attente de la notification de subvention.

DÉLIBÉRATION : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental « Mon village Mon Amour « et de la DRAC : restauration des vitraux Eglise St Ouen 2ème tranche

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 19 mars 2021, le conseil municipal a décidé la restauration des vitraux de l'Eglise St Ouen en 3 tranches (2021 : baies 2-15-16 en cours // 2022-2023 : baies 5-7-9-11-13 // 2024-2025 : baies 4 -6-8-10-12-14).
Les travaux de la 1ère tranche sont commencés et devraient s'achever pour fin septembre.

Le Conseil Départemental (MVMA – Mon Village Mon Amour) subventionne les projets à hauteur maximum de 30 000 € HT par dossier ; c'est pourquoi il a été décidé de réaliser un dossier par an afin de bénéficier du maximum des aides

Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'Atelier du Vitrail, pour la 2ème tranche, qui s'élève à la somme de **23 800.50 HT** (Devis réactualisé mai 2022- Dépose-Protection-Restauration-)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de poursuivre ce projet avec la restauration des baies 5-7-9-11-13
- Décide de solliciter une participation auprès de la DRAC et du Conseil Départemental « Mon Village, Mon Amour »
- Décide d'inscrire ces sommes au BP 2023
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DÉLIBÉRATION portant admission non-valeur

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la commune. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,
Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,
Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'admission en non-valeur des recettes figurant sur la liste fournie par le Trésor Public pour un montant total de **865.00 €.**

Les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65- article 6541.

DÉLIBÉRATION acceptant le bénéfice du concert en faveur de l'UKRAINE au profit du CCAS

L'Association « ORGUE ET MUSIQUES » dont la Présidente est Mme VANNIER Brigitte, a organisé un concert le 20 Mai 2022 à l'Eglise St Ouen d'Harcourt au profit des réfugiés Ukrainiens.

L'Association a souhaité verser les bénéfices du concert aux communes qui accueillent des réfugiés ukrainiens (Bec-Hellouin, Calleville et Harcourt), ceux-ci seront partagés entre les communes citées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte les dons qui s'élèvent à la somme de 500.00 € pour la commune d'Harcourt qui seront versés au CCAS, compte 7474.

Monsieur le Maire tient à féliciter Mme VANNIER de l'organisation de ce concert.

DÉLIBÉRATION portant candidature à la comptabilité M57 au 01/01/2023

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public, instaurée au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles. Le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissement public de coopération intercommunale et communes).

Une généralisation de la M57 à toutes les collectivités locales est programmée au 1er janvier **2024 (actuellement, M14).**

La commune a été volontaire pour l'application anticipée du référentiel M57 avec le plan comptable abrégé au 1er janvier 2023. L'avis du comptable public a été favorable sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour la commune d'Harcourt, à compter du 1er janvier 2023.

Mme CLAISSE, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, conseille la suppression du CCAS au 31/12/2023 (proposition au prochain conseil).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- décide d'adopter à compter du 1er janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57, abrégée.
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Dates à retenir :

- Jeudi 09 juin 2022 à 18 h 30 Bureau d'études VIAMAP et ARCADE (travaux RD 25-137 et places)
- Lundi 13 juin 2022 à 14 h 00 : PLU
- Mardi 14 juin 2022 à 19 h 00 : Réunion avec le personnel communal et les élus pour préparation de la rentrée scolaire de septembre
- Samedi 18 juin 2022 : Concert Véga à l'Eglise St Ouen
- Lundi 20 juin 2022 à 18 h 00 : conférence des Maires : Mme HUCHER représentera Monsieur le Maire
- Mercredi 22 juin 2022 : baptême de l'air pour les enfants de CM2 partant pour le collège, reporté en septembre.
- Dimanches 12 et 19 juin : Elections législatives

La commune a été sollicitée pour un éventuel contrat d'apprentissage pour une durée de 2 ans (jeune de 16 ans – avec un léger handicap). Une rencontre a eu lieu ce jour avec l'intéressé et son éducatrice. Dossier à approfondir (coût pour la commune, aides possibles etc....)

- Monsieur le Maire donne des informations sur la Maison du Bien-être : un turn-over important est constaté, pour l'année 2021, il s'est dégagé un excédent de 1500 € pour la commune entre les dépenses et les locations.

- ORT (Opération de Revitalisation des Territoires) et Petites Villes de Demain (PVD) :

Le gouvernement a souhaité que le programme de petites villes de demain (PVD) donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques et respectueuses de l'environnement où il fait bon vivre.
L'Intercom de Bernay et les communes de Bernay, Beaumont le Roger, Brionne, Broglie et Mesnil en ouche ont souhaité s'engager dans le programme des PVD, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 21 avril 2021.
L'opération de revitalisation du territoire est un outil au service de la mise en œuvre d'un projet global de revitalisation de centre-ville et de centre-bourg.
Sur proposition du Président de l'Intercom et dans le but d'un élargissement sur le territoire, et sur proposition de son Bureau, les communes de Harcourt, Montreuil-l'Argillé, Nassandres-sur-Risle et Serquigny intègrent le dispositif ORT (communes non-PVD). Lors d'une réunion de travail avec le comité de pilotage, la DDTM et des élus, la DDTM a confirmé que les communes non PVD susceptibles d'intégrer l'ORT devront concentrer leurs actions sur 2 axes : **le commerce et l'habitat** pour qu'elles puissent bénéficier des effets juridiques de l'ORT (possibilité d'intégrer des communes non PVD au sein de l'ORT par voie d'avenant tout au long du dispositif - fiches action à préparer).

Monsieur le Maire tient à remercier M. POHER Jean-Claude et Mme AUBRY pour le nettoyage de la moquette à la salle du conseil municipal, Mme HUCHER Béatrice pour le fleurissement, et toutes les personnes qui ont œuvrées à l'ouverture du Centre culturel (spectacle Cyrano).

TOUR DE TABLE

* **M. LEMAIRE Michel** informe :

1/ Dimanche 12 juin 2022 : Exposition de voitures anciennes de 9 h à 12 h 00 (place de la Mairie) organisée par l'ATCPH (association touristique culturelle patrimoniale harcourtoise)
Passage des épreuves cyclistes du triathlon de Brionne (matin et après-midi)
2/ Dimanche 19 juin 2022 : Concert de la chorale Véga à 20 h 30 organisée par l'ATCPH
3/ Au cours de la semaine du 13 au 17 juin 2022 aura lieu le triathlon scolaire à Bernay
4/ le fauchage des accotements à Harcourt a déjà eu lieu
5/ Il est demandé des blocs de sécurité « sortie » à l'église (portes donnant sur la tour du clocher, la sacristie et la porte principale).

* **Mme MALGRAIN Constance** a rencontré avec quelques membres du CCAS une conseillère sur le dispositif de Présence Verte. Monsieur le Maire lui demande de prendre des renseignements (combien de personnes en bénéficient sur Harcourt, le coût, depuis quand la commune participe à l'installation).
Elle indique que 87 personnes ont assisté au spectacle de Cyrano au Centre Culturel. M. LEROUX Jean-Pierre et M. DIESTCH étaient présents. Ce fut une réussite.

* **Monsieur POHER Jean-Claude** informe qu'il est le nouveau Président des Anciens Combattants.

* **Monsieur DUVEY Marc** fait part de l'observation de M. JOUANNET absent, concernant sa demande pour la création d'une régie pour l'aire de camping-cars. Monsieur DUVEY Marc précise que les jetons sont à prendre chez les commerçants.

* **Mme VANNIER Céline fait** part du projet de l'école Dupont de l'Eure au Neubourg concernant le tri des déchets et la pesée des restes au restaurant scolaire. Les enfants ont participé activement et ont apprécié cette activité. Elle et Mme BECQUET regrettent que le personnel cantine de la commune n'ait pas souhaité faire participer les enfants à cette action.
Elle indique qu'elle a participé à la réunion du PLU en concertation avec les agriculteurs pour la préservation des terres agricoles.

* **Mme CARTIER Alice** signale un excès de gravillon au hameau du Bocage ((Voir l'Intercom service voirie)

Séance close à 00 h 10. **Prochaine réunion de conseil : Lundi 11 juillet 2022 à 19 h 30.**

MAIRIE DE MALCOURT (Eure)